

à un autre. On observera en même-tems que les lieües que nous avons employées, sont toutes des lieües de 20 au degré. Cette manière de prendre les distances & de les mesurer, nous a paru la meilleure ou du moins la plus commode, la plus sûre & la plus utile pour le Public. Presque toujours les lieües ordinaires & du pays sont différentes les unes des autres : par conséquent il est difficile de trouver par ce moyen, sur la Carte, le compas à la main, la position d'un lieu que l'on veut connoître : on évite cet inconvénient par la méthode que nous avons employée.

Nous parlons de l'établissement des Cours Souveraines, des Généralités, des Jurisdictions subalternes, &c. Nous avons consulté pour cela non-seulement l'Histoire, mais encore les Edits & les Ordonnances qui y ont rapport. Ces Edits, ces Ordonnances, nous les citons presque toujours, & souvent nous les rapportons, sur-tout quand nous croyons que cela peut contribuer ou à l'utilité de notre Ouvrage, ou à la satisfaction du Lecteur. Nous faisons l'énumération des Officiers des divers Tribunaux du Royaume. Nous rapportons sommairement les coutumes & les divers usages de chaque Province ou Pays. En un mot nous ne négligeons rien de ce qui peut faire connoître dans le plus grand détail une Monarchie aussi ancienne, aussi illustre, aussi puissante & aussi célèbre que celle de France : Projet immense, mais que nous avons exécuté avec d'autant plus de zèle & de courage, que nous avions à parler du patrimoine du meilleur des Rois.

Pour mettre le Public mieux à portée de juger du mérite de notre travail, on a rapporté, à la
suite